

AR Prefecture

006-210600110-20260321-210326_02-DE
Reçu le 25/03/2026



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2026 : DETERMINATION DU
NOMBRE DES ADJOINTS A ELIRE

Séance Publique Ordinaire du 21 MARS 2026
A 10 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Michèle VERDRU, M. André RIOLI, M. Jean-Elie PUCCI, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virginie LAMY, Mme Carolle LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL.

QUORUM : 14
PRESENTS : 27
VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 17 mars 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260321-210326_02-DE
Reçu le 25/03/2026

VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026



II - CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2026 : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS A ELIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-1 et L2122-2,

Considérant qu'il appartient à la présente Assemblée, au titre de l'article L2122-2 du CGCT, de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que le Conseil municipal étant composé de 27 membres, le nombre de postes d'adjoints au maire ne peut excéder huit (8).

Considérant que Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le nombre des adjoints à HUIT (8).

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- DECIDE de fixer à HUIT (8) le nombre de poste d'adjoints au maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX